

Comptes rendus

AUGUSTINS, Georges, *Comment se perpétuer ? Devenir des lignées et destins des patrimoines dans les paysanneries européennes*. Paris, Université de Nanterre, Société d'ethnologie, 1989.

Michel Verdon

Volume 45, numéro 2, automne 1991

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/304969ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/304969ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (imprimé)

1492-1383 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Verdon, M. (1991). Compte rendu de [AUGUSTINS, Georges, *Comment se perpétuer ? Devenir des lignées et destins des patrimoines dans les paysanneries européennes*. Paris, Université de Nanterre, Société d'ethnologie, 1989.] *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 45(2), 257-259.
<https://doi.org/10.7202/304969ar>

COMPTES RENDUS

AUGUSTINS, Georges, *Comment se perpétuer? Devenir des lignées et destins des patrimoines dans les paysanneries européennes*. Paris, Université de Nanterre, Société d'ethnologie, 1989.

Le travail de Georges Augustins est une tentative hardie et, soulignons-le, devenue impérative, d'organiser la diversité luxuriante et étourdissante des coutumes européennes en matière de succession et d'héritage.

Pour ce faire, Georges Augustins distingue l'*héritage*, qui pour lui désigne la dévolution des biens, de la *succession*, qui dénote la transmission des rôles ou des fonctions nécessaires pour que se perpétuent les entités sociales. À ce contraste s'en ajouteraient deux autres: si on légitime l'inégalité des transferts et la succession unique, «c'est la maison qui est magnifiée au détriment du groupe familial élargi» (p. 59); si par contre on insiste sur l'égalité des germains, c'est au contraire le groupe familial élargi, que ce soit un lignage ou une parentèle, qui s'impose face à des maisonnées ayant alors perdu le rôle d'acteurs privilégiés de la vie sociale» (p. 59). Cette observation, Georges Augustins la généralise: l'on «ne saurait traiter de la logique des transmissions héréditaires si l'on ne considère le fait qu'elles sont toujours nécessairement le résultat de principes de parenté et de principes de résidence» (p. 63). Si c'est toujours au niveau de la famille conjugale qu'interviennent les règles d'héritage, il n'en serait pas de même de la succession. Dans les sociétés à lignage ou à parentèle, on acquerrait automatiquement une position sociale dans le groupe de parenté en prenant la tête d'une maisonnée de sorte que, dans ces sociétés, la maison se perd sur la toile de fond de ces groupes parentaux supra-domestiques que sont parentèles et lignages.

Bref, deux «principes» opèrent, qui tantôt sont en équilibre, tantôt l'emportent l'un sur l'autre, définissant ainsi des *types dominants* (systèmes à maison, à parentèle et à lignage) ainsi que des *formes marginales* et des *types charnières*. Suivent ensuite six chapitres (VII à XIII), qui viennent répartir selon cette typologie, avec force érudition et détails ethnographiques, un large éventail de faits connus sur un grand nombre de sociétés. Après ce survol impressionnant des littératures historique et ethnographique, G. Augustins extrait ce qu'il appelle la «logique» des trois grands systèmes (à maison, à lignage et à parentèle). Ces «logiques» viennent en fait résumer les traits communs et essentiels de la transmission entre générations des régions d'un même système, ainsi que l'articulation entre ces traits. L'auteur

[257]

fait ainsi ressortir ce qu'impliquent les différentes options de succession et d'héritage, surtout dans les types dominants, reliant les stratégies de choix des successeurs à la division des rôles entre germains (distinction entre aînés et cadets, sort des cadets), et les stratégies matrimoniales (mariages entre cousins, ré-enchaînements d'alliances, ou mariages entre «maisons»), exprimant les contradictions que vivent des sociétés, et les facteurs qui ont pu contribuer à leur évolution. Cette étude débouche enfin sur un modèle des transformations d'un système à un autre, construit selon la «logique» des systèmes.

Cette tentative est doublement opportune, d'abord parce que l'ethnologie contemporaine a oublié sa vocation comparative, que l'auteur ranime vigoureusement, et aussi parce que l'historiographie et l'ethnographie de l'Europe avaient besoin d'un répertoire, que l'auteur entreprend courageusement par cet effort colossal, voire titanique. Malheureusement, G. Augustins a tout traduit dans un idiome qui, de mon point de vue, enlève à son travail la plus grande partie de sa valeur analytique et heuristique. Il voit partout l'action et l'interaction des deux «principes» de parenté et de résidence. Mais, en substituant ce «jeu de principes» à l'association d'individus, on n'explique rien; on ne fait que redécrire en termes de «principes», mais en y perdant toute précision et toute rigueur, ce qui en réalité devrait se décrire en termes de composition, de croissance et de reproduction des groupes.

À ceci, ajoutons l'usage abusif que fait G. Augustins des concepts de lignage et de parentèle. Une vaste et riche littérature (pour un aperçu, voir Michel Verdon, *Contre la culture. Fondements d'une anthropologie sociale opérationnelle*, Paris, Éditions des Archives contemporaines, 1991), que l'auteur ignore, a donné à ces termes un sens qui ne s'accorde pas avec celui qu'il leur prête. On pourrait facilement démontrer que là où il voit des lignages il n'y a que des *catégories* agnatiques de successibles aux biens fonciers, ou des *catégories* patronymiques se retrouvant dans une même localité ou un même quartier à cause des modalités de croissance et de reproduction des groupes résidentiels. Mais de lignage, aucun. De la même façon, il serait tout aussi simple de prouver que là où l'auteur perçoit des parentèles (qu'il définit comme des «groupes cognatiques centrés sur les ancêtres»), il n'y a au contraire que «*action groups*» centrés sur Ego, mais se composant et se recomposant sans cesse le long de canaux de parenté cognatique et d'affinité, tissés entre autres par des mariages entre cousins et des ré-enchaînements d'alliance.

Pour l'historien, quelle est la valeur de cette synthèse? Sa valeur encyclopédique mise à part, cette dernière me semble dépourvue de tout potentiel explicatif. Prenons la famille souche québécoise. J'ai fait ailleurs l'hypothèse de son apparition tardive au dix-neuvième siècle, en me fondant sur une définition précise de sa composition et en cherchant les facteurs qui pourraient expliquer son émergence («Autour de la famille souche. Essai d'anthropologie conjecturale», *Anthropologie et sociétés*, 11 (1987): 137-160). Face à un problème d'histoire des formes résidentielles, l'auteur n'a rien de mieux à offrir que le conflit entre un principe de parenté et un principe de résidence, ou des schémas évolutifs qui n'ont pas plus de valeur

que ces réalités fictives que sont les systèmes à parentèle et à lignage, et le jeu antagoniste des principes. Ici et là, il relie de façon causale certains éléments de ses «systèmes» dominants, mais bien peu que l'ethnographie et l'ethnohistoire n'avaient déjà isolés d'une façon ou d'une autre.

MICHEL VERDON